



31 mai 2017

(17-2905)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<b>1. Membre notifiant:</b> <u>TURQUIE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
<b>2. Organisme responsable:</b> <i>Ministry of Food, Agriculture and Livestock</i> (Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage) <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b>  Turkey-TBT Enquiry Point Ministry of Economy DG Product Safety and Inspection Söğütözü Mahallesi 2180. Cadde No:63 Ankara (Turquie)  Téléphone: + (90 312) 204 89 40 Fax: + (90 312) 212 68 64 Courrier électronique: <a href="mailto:tbt@ekonomi.gov.tr">tbt@ekonomi.gov.tr</a> Site Web: <a href="http://www.teknikengel.gov.tr">http://www.teknikengel.gov.tr</a>
<b>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
<b>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Matériaux et objets en contact avec des denrées alimentaires
<b>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>Turkish Food Codex Regulation on Materials and Articles in Contact with Food</i> (Règlement du Code alimentaire turc concernant les matériaux et objets en contact avec des denrées alimentaires), 13 pages, en turc
<b>6. Teneur:</b> Le règlement notifié établit les règles générales s'appliquant aux matériaux et objets en contact avec des denrées alimentaires ainsi que la procédure d'autorisation des substances utilisées dans les matériaux et objets en contact avec des denrées alimentaires.
<b>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Protection de la santé ou de la sécurité des personnes
<b>8. Documents pertinents:</b> Loi n° 5996 sur les services vétérinaires, la protection phytosanitaire, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (G/SPS/N/TUR/9)
<b>9. Date projetée pour l'adoption:</b> 30 juillet 2017 <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> 30 août 2017 (période de transition d'un an)

**10. Date limite pour la présentation des observations:** 30 juillet 2017

**11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

Ministry of Food, Agriculture and Livestock  
DG Food and Control  
Eskişehir Yolu 9. Km. Lodumlu-Ankara (TURQUIE)

Téléphone: +(90 312) 258 7753

Fax: +(90 312) 258 7760

Site Web: <http://www.tarim.gov.tr>

[https://members.wto.org/crnattachments/2017/TBT/TUR/17\\_2498\\_00\\_x.pdf](https://members.wto.org/crnattachments/2017/TBT/TUR/17_2498_00_x.pdf)